



**COMPTE RENDU DE LA
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du 29 NOVEMBRE 2018**

PRÉSENTS : M. BRIÈRE Alain, M. CHARLOT Christian, M. DAVID Jean-Pierre, Mme MARGOLLÉ Anne, M. CHARNEAU Jean-Pierre, Mme CHRÉTIENNE Géraldine, Mme ROPITEAU Martine, M. FOLLAIN Alfred, Mme TABUR Caroline, M. DRIEU Jean-Luc, M. CHÉRON Pierre, M. LESGUILLIER Daniel.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme GRANDET Florence (pouvoir à M. CHARNEAU Jean-Pierre).
Mme HOLLANDE Chantal (pouvoir à M. DRIEU Jean-Luc).
M. HARIVEL Rémi (pouvoir à M. CHARLOT Christian).
Mme LEVAVASSEUR-CRAPEZ Stéphane (pouvoir à M. LESGUILLIER Daniel).
Mme GALIAZZO Odile (pouvoir à M. CHÉRON Pierre).
M. BLIN Christophe (pouvoir à Mme CHRÉTIENNE Géraldine).

ABSENT EXCUSÉ : M. CHAPDELAIN Ludovic.

Secrétaire de séance : M. CHARLOT Christian.

Ouverture de la séance à 16 h 47

1. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du conseil municipal du 5 octobre 2018

Adopté par 17 voix et 1 abstention

2. Cession d'une emprise du terrain du parking Grimaldi

Le conseil municipal valide cette cession :

- en retenant la fourchette haute du Domaine, soit 200 € le m² net vendeur ;
- en précisant que le déplacement des colonnes enterrées soit pris en charge par l'acheteur ;
- en précisant également que le déplacement du réseau ENEDIS soit pris en charge par l'acheteur ;
- en faisant appel au géomètre pour le bornage du terrain ;
- en désignant Maître Paul-Alexandre DEBORDES, notaire, 261 rue Ampère - 50380 SAINT PAIR SUR MER pour établir l'acte correspondant ;
- M. CHÉRON Pierre demande à Monsieur le Maire d'être vigilant sur l'architecture du projet et demande que ce projet soit de nouveau présenté en commission avant validation.

Adopté par 17 voix et 1 abstention

3. Cession de terrain à proximité de l'impasse des Prés - prolongation d'une promesse de vente

Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à signer un avenant afin de prolonger à nouveau cette promesse de vente jusqu'au 30 juin 2019.

M. CHÉRON Pierre demande que le projet soit de nouveau présenté en commission avant validation.

Adopté par 18 voix

4. Construction d'une halle de marché - composition du jury

La composition du jury votée le 5 octobre 2018 doit être modifiée afin d'y associer deux membres du C.A.U.E. (Conseil d'Architecture, d'Urbanismes et de l'Environnement) de la Manche, en plus des six membres déjà désignés.

Adopté par 18 voix

5. Modernisation de la salle des Mielles - permis de construire

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire des travaux de modernisation de la salle des Mielles.

Adopté par 18 voix

6. Demande de subventions au titre des amendes de police

Au titre des amendes de police, le conseil municipal demande à Monsieur le Maire de retenir le projet d'aménagement de l'entrée nord du Hamel de Bouillon afin d'y améliorer la visibilité dans le virage et la mise en sécurité des piétons.

Adopté par 18 voix

7. Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif - année 2017

Remarques prises en compte tout en maintenant celles prises précédemment et qui concernent les villages "La Sorrierie", "Le Bosq" et "Les Épinettes".

Adopté par 18 voix

8. Éclairage public - délégation au maire

Le conseil municipal décide que cette délégation soit portée à 20 000 €.

Adopté par 18 voix

9. SDEM50 - Rénovation du réseau d'éclairage public avenue de Granville

Le conseil municipal décide le remplacement de 11 supports et 11 luminaires vétustes pour un montant de 35 400 € HT, dont 4 380 € à charge du SDEM50 et 31 020 € à charge de la commune.

Adopté par 18 voix

10. SDEM50 - Rénovation de luminaires vétustes sur diverses rues

Le conseil municipal décide la rénovation d'1 support et de 27 luminaires vétustes, avenue des Vikings, des Celtes, des Ajoncs d'Or, Armand Jullou, du Ruet, du Cap Fréhel, des Dunes, de la Tanguière et de Frilouze pour un montant de 26 100 € HT, dont 6 385 € à charge du SDEM50 et 19 715 € à charge de la commune.

Adopté par 18 voix

11. SDEM50 - Sécurisation du réseau d'éclairage public aux abords de la digue

Le conseil municipal décide le déplacement d'une armoire de commande d'éclairage public de l'avenue des Sapins sur l'avenue Hyppolite Jacqueminot et la suppression d'une armoire sur

l'avenue du Cap Lihou pour un montant de 20 100 € HT, dont 4 020 € à charge du SDEM50 et 16 080 € à charge de la commune.

Adopté par 18 voix

12. SDEM50 - Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité

Le conseil décide le renouvellement de cette adhésion.

Adopté par 18 voix

13. Tribunal correctionnel - constitution de partie civile et définition de la réparation des préjudices

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à se constituer partie civile.

Adopté par 17 voix et 1 abstention

14. Souscription au service d'accompagnement à la protection des données personnelles et désignation d'un Délégué à la Protection des Données (D.P.D.)

Manche Numérique est retenu pour assurer le rôle de délégué à la protection des données avec signature d'une convention-cadre d'accompagnement à la protection des données à caractère personnel.

Adopté par 18 voix

15. Décisions modificatives budgétaires

Elles concernent l'acquisition du terrain bâti, 6 avenue des Sapins à Jullouville et le lotissement Résidence Les Rives du Thar.

Adopté par 18 voix

16. Questions diverses

- Attribution d'une subvention pour sécurisation du réseau d'eaux pluviales du secteur Est de Jullouville au titre de la D.E.T.R. d'un montant de 22 134 € ;
- Arrêt du distributeur de pain à Saint-Michel-des-Loups faute de clients ;
- Avenue des Pâquerettes, suite aux travaux d'épavage complet : titre émis à vérifier ;
- Camping ou mobil-homes et abris de jardin sur parcelle : contrôle à réaliser et réponse précise sur cette possibilité ou non ;
- Nettoyage du Thar : un courrier commun aux communes de Saint-Pair-sur-Mer et de Jullouville a été adressé aux riverains - contrôler le suivi.
-

La séance a été levée à 18 heures.

Christian CHARLOT